

Avis du Maire de la commune de Résidence :

Accord pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune (cet accord implique l'approbation de la commune de résidence pour la participation aux frais de scolarisation de l'enfant hors de la commune)

Refus de dérogation pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune

Motif du refus :

Capacité d'accueil suffisante

Service de restauration

Garderie

Autres motifs (précisez)

.....
.....
.....

A le
Signature

Avis du Maire de la commune d'accueil :

Accord pour la scolarisation de l'enfant dans la commune de La Ferté Milon

Refus de dérogation pour la scolarisation de l'enfant dans la commune de La Ferté Milon

Motif du refus :

.....
.....
.....

Transmis pour information à l'inspection Académique de l'Aisne

A le
Signature

